

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE
SECOND DEGRÉ DE LYCÉE**

Année Scolaire 2022-2023

**BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE
SECOND DEGRÉ DE LYCÉE**

Montants annuels de la bourse revalorisés

Barème d'attribution des bourses de lycées 2022 - 2023 - Année de référence des revenus : 2021

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	19 014	15 051	12 783	10 309	6 407	2 504
2	20 475	16 422	13 944	11 245	7 120	2 992
3	23 400	19 157	16 269	13 121	8 543	3 966
4	27 057	21 896	18 594	14 996	9 966	4 937
5	30 713	26 001	22 080	17 807	12 102	6 397
6	35 102	30 105	25 567	20 621	14 239	7 856
7	39 489	34 211	29 054	23 430	16 374	9 317
8 ou plus	43 877	38 319	32 541	26 242	18 510	10 776
Montant annuel de la bourse	459 €	564 €	666 €	768 €	867 €	975 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

LA CAMPAGNE DE BOURSE 2022-2023 EST EN COURS

Les équipes de l'établissement vous accompagnent dans votre démarche.

Public concerné :

Ces demandes de bourses **ne concernent que les élèves de 3ème, de seconde et de première** qui ne sont pas encore boursiers.

Les élèves déjà boursiers et inscrits au lycée en 2021-2022 n'ont pas à faire cette démarche sauf si changements de situation intervenus au cours de l'année 2021 ou depuis le début de l'année 2022 (décès, divorce) qui peuvent changer le montant de la bourse.

Les élèves de terminales peuvent solliciter des bourses auprès du CROUS en cas de poursuite vers l'enseignement supérieur. Une procédure de demande de bourse spécifique est mise en place en cas de redoublement de la terminale.

Du 1er septembre au 20 octobre 2022 (Campagne d'automne) :

En ligne :

1. Connectez vous sur le **portail scolarité service** avec votre code EducConnect ou France Connect. Il est nécessaire de disposer d'une adresse mel personnelle et de votre identifiant fiscal.

<https://educonnect.education.gouv.fr/>

Par papier :

2. Si vous n'avez pas Internet. Télécharger le formulaire de demande de bourse de lycée 2022-2023 sur la page d'information « aides financières au lycée » du site du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse ou récupérer un dossier papier au Lycée.

3. Vous devez joindre impérativement un une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 ainsi que tout document indiquant des changements de situation intervenus au cours de l'année 2021 ou depuis le début de l'année 2022 (divorce, séparation, décès...).

Après avoir complété votre dossier papier, merci de le transmettre à l'établissement par courrier postal (Lycée Charles Alliès 24 bd Joliot-Curie 34 120 PEZENAS) ou le déposer dans la boîte aux lettres devant le portail du Lycée ou à l'accueil du Lycée ou par courriel à restauration.0340061q@ac-montpellier.fr

Tout dossier incomplet sera refusé et retourné.

Pour toute information complémentaire :

- **Service de Gestion : Tel. 04.67.90.44.24.**
- **Page d'information « aides financières au lycée » du site du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse**

